

VARIOPARTNER SICAV
Société d'investissement à capital variable
11–13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B87256
(le « Fonds »)

Luxembourg, le 30 décembre 2021

AVIS AUX INVESTISSEURS

Chers actionnaires,

Le Conseil d'administration du Fonds (le « Conseil d'administration ») souhaite vous informer des modifications apportées au prospectus du Fonds (le « Prospectus ») résumées ci-dessous:

1) Modification de la politique de placement du compartiment VARIOPARTNER SICAV – MIV GLOBAL MEDTECH FUND (le « Compartiment »)

La politique de placement du Compartiment a été modifiée comme suit:

Le Compartiment promeut des critères environnementaux et sociaux au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

(...) En cherchant à atteindre l'univers d'investissement, le Gestionnaire Financier vise à identifier, par le biais d'une recherche fondamentale intégrant des critères de durabilité, des sociétés orientées sur les technologies médicales de haute qualité assorties de valorisations attrayantes. Les sociétés dites de qualité sont des sociétés qui devraient générer des rendements élevés sur les capitaux employés, créant ainsi une valeur économique qui est au final récompensée par le marché. Les facteurs de durabilité peuvent avoir un impact notable, positif ou négatif, sur les risques et opportunités de l'entreprise et, par conséquent, sur les rendements.

Le Compartiment fait l'objet d'une approche sélective conformément à la vision du Gestionnaire Financier quant aux principes éthiques et de durabilité appropriés. Le Compartiment applique un filtrage négatif. Le Gestionnaire Financier applique un filtre de durabilité pour exclure les sociétés qui:

- génèrent une partie de leurs ventes de la pornographie, de l'alcool, des armes à sous-munitions, des jeux d'argent, des mines terrestres, de l'exploitation minière, de l'énergie nucléaire, du tabac ou du commerce de l'armement;
- sont impliquées dans des controverses très graves telles que des violations des droits de la personne.

Le Compartiment promeut des critères environnementaux et sociaux. Pour cela, il adopte une approche d'intégration et d'exclusion et investit dans des sociétés de technologie médicale présentant de bons profils environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon l'analyse du Gestionnaire Financier. Les sociétés doivent avoir une notation ESG minimale basée sur le cadre ESG du Gestionnaire Financier. De plus amples informations sur le cadre et l'approche ESG sont disponibles sur le site <https://www.mivglobalmedtech.ch>.

Toutes les positions sont examinées, notées et approuvées avant l'investissement, puis surveillées en permanence. Les profils de durabilité sont évalués en appliquant le cadre ESG du Gestionnaire Financier, qui est basé sur des données ESG tierces. Ce cadre évalue les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à leur secteur. Ces critères ont trait, par exemple, aux actions et aux performances des sociétés en matière de protection de l'environnement dans les procédés de production, de conception écologique des produits, de relations avec les employés, de normes environnementales et sociales dans la chaîne d'approvisionnement et de systèmes de gestion. Les données ESG tierces sont complétées par les recherches et analyses ESG propres au Gestionnaire Financier. Le cadre ESG du Gestionnaire Financier permet de comparer les sociétés à leurs concurrentes dans le secteur (approche dite «best-in-class»). L'investissement requiert une notation ESG minimale. L'attribution de cette note minimum tient compte du fait que les petites entreprises ont moins de ressources à consacrer aux rapports ESG que les grandes entreprises.

Le Compartiment promeut en outre des critères environnementaux et sociaux et de gouvernance des sociétés dans lesquelles il investit par le biais d'un engagement actif. Le Compartiment dispose d'une stratégie d'engagement complète qui lui permet d'utiliser son rôle d'actionnaire (et d'actionnaire potentiel) pour aider les entreprises à atteindre leurs objectifs en terme de durabilité. Le Compartiment agit par le biais d'engagements directs de son Gestionnaire Financier dans la vie sociale desdites sociétés. L'exercice du droit de vote des actions en dépôt, pour lequel le Gestionnaire Financier fait appel à une société de conseil, est un élément clé de ces engagements directs. En cas de controverse, le Gestionnaire Financier cherchera toujours à s'engager auprès de la direction de la société avant de voter.

Le Gestionnaire Financier travaille avec les directions des entreprises pour améliorer leurs processus et leurs rapports ESG, dans l'espoir que ces notations ESG s'améliorent au cours de la période de détention. Le Gestionnaire Financier estime que l'investissement et l'engagement se justifient si les expositions problématiques sont traitées et si les dirigeants s'engagent à s'améliorer. Les notations sont continuellement passées en revue et si un profil passe en dessous du minimum, la position est vendue.

Les critères de sélection basés sur la durabilité décrits ci-dessus entraînent l'exclusion d'au moins 20% des titres de l'univers d'investissement de départ. L'univers d'investissement de départ est constitué de l'ensemble des sociétés orientées sur les technologies médicales du monde entier. Les critères de sélection basés sur la durabilité susmentionnés sont appliqués à au moins 95% des titres du Compartiment. Les principales limites de la méthode sont décrites à la section 12 « Profil de risque » de la Partie spéciale du Prospectus.

Le Compartiment investit dans des positions directes afin de promouvoir des critères environnementaux ou sociaux. Le respect des critères environnementaux et sociaux fait l'objet d'une observation continue.

Ce Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables sur le plan environnemental dans le sens de la Taxonomie de l'UE. Les exigences de la divulgation de produits spécifiques à la Taxonomie de l'UE ne s'appliquent pas à ce Compartiment. Comme les investissements du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le sens de la Taxonomie de l'UE, le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" selon la Taxonomie de l'UE ne s'applique pas aux investissements du Compartiment.

Le profil de risque du Compartiment sera réajusté en conséquence.

En outre, l'indice de référence du Compartiment, le MSCI World Healthcare Equipment & Supplies, sera publié. Le Compartiment est géré activement. L'indice de référence n'est pas compatible avec les critères sociaux et environnementaux promus par le Compartiment.

Ces modifications prendront effet à compter du 1 février 2022.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas bénéficier de ces modifications peuvent obtenir le rachat sans frais de leurs actions jusqu'à 15 h 45 (heure de Luxembourg) le 31 janvier 2022 par l'intermédiaire de l'administrateur du fonds, de ses distributeurs ou d'autres mandataires commerciaux habilités à accepter des demandes de rachat.

2) Modifications apportées au compartiment VARIOPARTNER SICAV – SECTORAL EMERGING MARKETS HEALTHCARE FUND (le « Compartiment »)

La politique de placement du Compartiment sera élargie afin d'investir jusqu'à 66% de son actif dans des actions chinoises A via les programmes *Shanghai-Hong Kong Stock Connect* et *Shenzhen-Hong Kong Stock Connect*.

Par ailleurs, la politique de placement du Compartiment sera clarifiée et spécifiera que le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC et/ou OPCVM.

En outre, l'indice de référence du Compartiment, le MSCI EM Health Care Index, sera publié. Le Compartiment est géré activement.

Ces modifications prendront effet à compter du 1 février 2022.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas bénéficier de ces modifications peuvent obtenir le rachat sans frais de leurs actions jusqu'à 15 h 45 (heure de Luxembourg) le 31 janvier 2022 par l'intermédiaire de l'administrateur du fonds, de ses distributeurs ou d'autres mandataires commerciaux habilités à accepter des demandes de rachat.

3) Modifications apportées au compartiment VARIOPARTNER SICAV – SECTORAL BIOTECH OPPORTUNITIES FUND (le « Compartiment »)

La politique de placement du Compartiment sera élargie afin d'investir jusqu'à 33% de son actif dans des actions chinoises A via les programmes *Shanghai-Hong Kong Stock Connect* et *Shenzhen-Hong Kong Stock Connect*.

Par ailleurs, la politique de placement du Compartiment sera clarifiée et spécifiera que le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC et/ou OPCVM.

En outre, l'indice de référence du Compartiment, le Nasdaq Biotech Index, sera publié. Le Compartiment est géré activement.

Ces modifications prendront effet à compter du 1 février 2022.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas bénéficier de ces modifications peuvent obtenir le rachat sans frais de leurs actions jusqu'à 15 h 45 (heure de Luxembourg) le 31 janvier 2022 par l'intermédiaire de l'administrateur du fonds, de ses distributeurs ou d'autres mandataires commerciaux habilités à accepter des demandes de rachat.

4) Modifications apportées au compartiment VARIOPARTNER SICAV – SECTORAL HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND (le « Compartiment »)

La politique de placement du Compartiment verra l'univers d'investissement modifié comme décrit ci-dessous:

Équipements et services de santé, Produits pharmaceutiques, Biotechnologies et Sciences de la vie (actuellement: Produits pharmaceutiques, Biotechnologie, Appareils médicaux et Services de santé)

La politique de placement continuera d'être élargie en donnant la possibilité d'investir jusqu'à 33% de son actif dans des actions chinoises A via les programmes *Shanghai-Hong Kong Stock Connect* et *Shenzhen-Hong Kong Stock Connect*.

En outre, l'indice de référence du Compartiment, le MSCI TR World Net Health Care USD Index, sera publié. Le Compartiment est géré activement.

Ces modifications prendront effet à compter du 1 février 2022.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas bénéficier de ces modifications peuvent obtenir le rachat sans frais de leurs actions jusqu'à 15 h 45 (heure de Luxembourg) le 31 janvier 2022 par l'intermédiaire de l'administrateur du fonds, de ses distributeurs ou d'autres mandataires commerciaux habilités à accepter des demandes de rachat.

5) Modification des objectifs et des politiques de placement de

- **VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE et**
- **VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES USA**
(les « Compartiments »)

Une déclaration selon laquelle les Compartiments respecteront les critères environnementaux et sociaux sera ajoutée aux objectifs de placement, conformément à la version modifiée de la politique de placement. Chaque politique de placement sera complétée comme suit:

« Le Compartiment promeut des critères environnementaux et sociaux au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Au moins 90% des titres du Compartiment remplissent les critères liés à la promotion de critères environnementaux et/ou sociaux .

Le Compartiment investit dans des sociétés qui se conforment aux critères ESG du Gestionnaire Financier. Le Compartiment utilise des approches d'exclusion et de sélection qui prennent en compte les critères ESG dans la pondération des sociétés au sein du portefeuille et vise un profil d'émissions de carbone inférieur à celui de l'univers d'investissement, à savoir le marché des actions européennes pour Variopartner SICAV - 3-Alpha Diversifier Equities

Europe et le marché des actions américaines pour Variopartner SICAV - 3-Alpha Diversifier Equities USA.

Le Gestionnaire Financier s'emploie à atteindre, au niveau du portefeuille, une empreinte carbone de la stratégie inférieure à celle de l'univers d'investissement. L'empreinte carbone de la stratégie est mesurée sur la base de l'intensité carbone moyenne pondérée des titres en portefeuille. L'intensité carbone d'une entreprise est calculée sur la base de ses émissions de carbone de *Scope 1* et de *Scope 2* exprimées en tonnes de CO₂ normalisées, par million d'USD de chiffre d'affaires. Ces données sont conservées auprès d'un fournisseur de données ESG tiers et peuvent être assujetties à des limites méthodologiques.

Le Compartiment exclut les sociétés dont l'activité est liée aux armes controversées (à savoir, bombes à fragmentation, mines terrestres, armes biologiques, chimiques et nucléaires), ainsi que les sociétés qui tirent plus que certains seuils de revenus des activités commerciales suivantes: extraction et production de charbon thermique, production de tabac, armes conventionnelles, armes à feu civiles, pétrole et gaz non conventionnels, énergie nucléaire, production d'alcool, jeux d'argent et divertissement pour adultes. Par ailleurs, le Compartiment exclut les sociétés impliquées dans de graves controverses liées à des enjeux de gouvernance, telles que des pratiques commerciales anticoncurrentielles ou des scandales en matière de tenue de comptes ou d'impôts. Cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer pour tenir compte de nouveaux développements et de la recherche dans le domaine de l'investissement durable, par exemple lorsque les tendances technologiques ou sociales évoluent.

La Méthodologie appliquée cherche à identifier, au moyen de variables financières, des aspects clés liés à la durabilité présentant des enjeux financiers importants pour les entreprises d'un secteur donné. Les aspects clés liés à la durabilité sont des facteurs ESG issus des domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, susceptibles de présenter un risque ou une opportunité pour les entreprises du secteur concerné. Les aspects clés liés à la durabilité incluent, par exemple, l'exposition des entreprises aux risques associés au changement climatique (c'est-à-dire les aspects environnementaux), les normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement (c'est-à-dire les aspects sociaux) ou les aspects liés à la structure de propriété et au contrôle par les actionnaires (c'est-à-dire les aspects de gouvernance). Un aspect clé est considéré comme présentant un enjeu financier important s'il affecte soit la performance opérationnelle, soit le risque financier d'une entreprise. Le modèle ESG note les entreprises par rapport aux autres entreprises du secteur.

À partir de cet univers d'investissement réduit, la stratégie surpondérera les entreprises qui présentent de bonnes performances ESG, selon le Gestionnaire Financier.

Le Compartiment s'assure que les sociétés dans lesquelles il investit appliquent des pratiques de bonnes pratiques de gouvernance en évitant celles qui sont impliquées dans de graves controverses telles que décrites ci-dessus. Par ailleurs, le respect des pratiques de bonnes pratiques de gouvernance est pris en compte dans le modèle de notation propriétaire du Gestionnaire Financier. Enfin, le Gestionnaire Financier s'emploiera à encourager au moyen d'une participation active l'adoption par les entreprises de principes de gouvernance d'entreprise solides dans leurs activités quotidiennes. Le Compartiment dispose d'une stratégie d'engagement complète qui lui permet d'utiliser son rôle d'actionnaire pour aider les entreprises à devenir plus durables.

Toutes les positions sont filtrées, notées et approuvées avant l'investissement, puis soumises à une observation continue.

Ce Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables sur le plan environnemental dans le sens de la Taxonomie de l'UE. Les exigences de la divulgation de produits spécifiques à la Taxonomie de l'UE ne s'appliquent pas à ce Compartiment. Comme les investissements du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le sens de la Taxonomie de l'UE, le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" selon la Taxonomie de l'UE ne s'applique pas aux investissements du Compartiment. Davantage d'informations sur le modèle et sur l'approche ESG globale sont disponibles sur Vontobel.com/SFDR.

Par ailleurs, les politiques de placement des Compartiments seront modifiées par l'inclusion de la possibilité pour le Compartiment concerné d'exposer jusqu'à 10% de son actif à d'autres OPC ou OPCVM admissibles, notamment des OPC gérés par des entités appartenant au groupe Vontobel et des *exchange traded funds*.

Ces modifications prendront effet à compter du 1 février 2022.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas bénéficier de ces modifications peuvent obtenir le rachat sans frais de leurs actions jusqu'à 15 h 45 (heure de Luxembourg) le 31 janvier 2022 par l'intermédiaire de l'administrateur du fonds, de ses distributeurs ou d'autres mandataires commerciaux habilités à accepter des demandes de rachat.

6) Modification de la politique de placement du compartiment VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA GLOBAL QUALITY ACHIEVERS (le « Compartiment »)

La politique de placement sera complétée comme suit:

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en appliquant des approches d'exclusion et d'intégration des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tels que définis par le Gestionnaire Financier.

Le Compartiment exclut les émetteurs dont les activités liées aux armes controversées et conventionnelles, au tabac, à l'énergie nucléaire et au charbon thermique dépassent un seuil de revenus prédéfini. Par ailleurs, il exclut les émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et/ou qui sont impliqués dans des activités très controversées (« Signal d'alerte ») selon l'analyse d'un fournisseur de données tiers renommé. Certaines exceptions sont appliquées aux entreprises qui dépassent le seuil de revenu donné dans l'énergie nucléaire et le charbon thermique.

En outre, les entreprises doivent présenter une notation ESG minimum (c'est-à-dire exclusion de tous les retardataires en matière ESG) établie selon le modèle de notation d'un fournisseur de données tiers reconnu. Cette notation ESG évalue les entreprises sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques, en tenant compte par exemple de leurs actions et performances en matière environnementale, telles que les émissions de carbone, le stress hydrique, les opportunités en matière d'énergies renouvelables, les émissions toxiques et les déchets, l'approvisionnement en matières premières, l'empreinte carbone des produits; en matière sociale, par exemple la gestion de la main-d'œuvre, le développement du capital humain, la confidentialité et la sécurité des données, la sécurité des produits, la sécurité chimique, les normes de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement,

l'accès au financement; et en matière de gouvernance, par exemple la gouvernance d'entreprise et le comportement en tant qu'entreprise. Les critères sont déterminés en fonction du secteur concerné et les entreprises sont notées par rapport aux autres entreprises de leur secteur.

Le Compartiment promeut en outre des caractéristiques environnementales et sociales et vise à évaluer et garantir une bonne pratique de gouvernance des sociétés dans lesquelles il investit par le biais d'un actionnariat actif. Le Compartiment applique une stratégie de vote et d'engagement complète par l'intermédiaire d'un prestataire tiers qui lui permet d'utiliser son rôle d'actionnaire (et d'actionnaire potentiel) pour aider les entreprises à devenir plus durables.

Le Compartiment investit dans des positions directes afin de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales. Le respect des caractéristiques environnementales et sociales fait l'objet d'une observation continue.

Ce Compartiment ne s'engage pas à investir dans des investissements durables sur le plan environnemental dans le sens de la Taxonomie de l'UE. Les exigences de la divulgation de produits spécifiques à la Taxonomie de l'UE ne s'appliquent pas à ce Compartiment. Comme les investissements du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le sens de la Taxonomie de l'UE, le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" selon la Taxonomie de l'UE ne s'applique pas aux investissements du Compartiment..

De plus amples informations sur l'approche et la méthodologie ESG, la stratégie de vote et d'engagement, le fournisseur de données ESG et le ou les agents de vote sont disponibles sur [Vontobel.com/SFDR](https://www.vontobel.com/SFDR).

Par ailleurs, la politique de placement du Compartiment sera modifiée par la suppression de la possibilité d'exposer jusqu'à 33% de l'actif du Compartiment à (i) des actions ne faisant pas partie de l'univers d'investissement du Compartiment, (ii) à des actifs à revenu fixe et (iii) aux marchés monétaires, qui sera remplacée par la possibilité d'exposer jusqu'à 10% de l'actif du Compartiment à d'autres OPC ou OPCVM éligibles, notamment des OPC gérés par des entités appartenant au groupe Vontobel et des *exchange traded funds*.

En outre, l'indice de référence du Compartiment, le MSCI All Country World Net Total Return Index, sera publié. Le Compartiment est géré activement. Cet indice de référence n'est pas compatible avec les critères sociaux et environnementaux promus par le Compartiment.

Ces modifications prendront effet à compter du 1 février 2022.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas bénéficier de ces modifications peuvent obtenir le rachat sans frais de leurs actions jusqu'à 15 h 45 (heure de Luxembourg) le 31 janvier 2022 par l'intermédiaire de l'administrateur du fonds, de ses distributeurs ou d'autres mandataires commerciaux habilités à accepter des demandes de rachat.

7) Autres changements

En outre, le Prospectus a été fait l'objet d'une mise à jour générale afin de tenir compte de modifications administratives, notamment la section « Fiscalité ».

Nous recommandons aux investisseurs de consulter leurs conseillers juridiques, financiers et/ou fiscaux pour toute question concernant ces modifications.

Le Prospectus mis à jour peut être obtenu gratuitement au siège social du Fonds ou auprès de ses distributeurs.

Le Conseil d'administration